

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 532**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Bronzier option C : tourneur sur bronze

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION          |
|--|---|
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CPC n° 13 | Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

223 Métallurgie (y.c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le bronzier est un artisan qualifié qui fabrique des objets d'art en bronze, en cuivre ou en laiton. Le tourneur est chargé d'ébarber, de polir et de faire des décors sur les pièces venues de la fonderie afin de leur donner leur forme définitive. Il connaît la technologie des métaux (notamment les alliages de cuivre), des bois et des plastiques, les outillages spécifiques de la profession mais aussi l'histoire des styles.

Il est capable réaliser des dessins d'art appliqué, des dessins techniques ainsi que des modelages de pièce à réaliser.

Il sait fabriquer à la main et sur machine des pièces selon un dessin. Il maîtrise le tournage, l'assemblage par filetage, le brasage, le moletage et le repoussage.

Il sait fabriquer et affûter ses outils.

De plus il a des notions de pratiques de monture et de ciselure.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'ameublement, représente, pour les bronziers, le principal débouché : fabrication de luminaires et d'accessoires pour meubles.

Bronzier, tourneur sur bronze, tourneur d'art

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**B1601** : Métallerie d'art

**B1603** : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- exécution d'un outil forgé - modelage
- exécution de plusieurs pièces de monture à partir d'un dessin industriel
- expression française
- mathématiques appliquées
- dessin d'art appliqué
- dessin technique
- technologie et prévention des accidents
- vie sociale et professionnelle

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :<br>- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;<br>- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels   |

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| En contrat de professionnalisation | X | Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels |
| Par candidature individuelle       | X | Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels |
| Par expérience dispositif VAE      | X | Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du CAP

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

13/07/77

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :